

MAIRIE
de
LASSÉРАН 32550

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal de LASSERAN s'est réuni en séance ordinaire le 8 avril 2022 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Michel SORIANO, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 28 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

PRESENTS : Messieurs Michel SORIANO, Jean-Claude ESCUBES, Serge JACQUART, Arthur BENOIT, Mathieu ROUMAT, François SABATHE

Mesdames Caroline MOMBOISSE, Tonia SALAÛN, Christine BERGES, Joanne LACAZE

POUVOIR : Madame Danièle SARLET donne pouvoir à Monsieur Michel SORIANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Caroline MOMBOISSE

DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECLARE que le compte de gestion, pour l'exercice 2021, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

BUDGET LOTISSEMENT

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECLARE que le compte de gestion, pour l'exercice 2021, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECLARE que le compte de gestion, pour l'exercice 2021, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur ESCUBES Jean-Claude, Maire-Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2021. Au terme de chaque exercice comptable, un document de synthèse retrace l'ensemble des mouvements comptables du budget communal. Le compte administratif résume les réalisations effectuées sur l'exercice 2021. Le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion 2021 (document de travail du comptable). La synthèse de ces documents est le suivant :

BUDGET PRINCIPAL

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	116 750,00 €	269 899,00 €	386 649,00 €
Titres de recettes émis	88 624,50 €	246 745,01 €	335 366,51 €
Réductions de titres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	88 621,50 €	246 745,01 €	335 366,51 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	116 750,00 €	269 899,00 €	386 649,00 €
Mandats émis	48 229,94 €	226 757,95 €	274 987,89 €
Annulations de mandats	0,00 €	1 474,89 €	1 474,89 €
Dépenses nettes	48 229,94 €	225 283,06 €	273 513 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
-----EXCEDENT	40 391,56 €	21 461,95 €	61 853,51 €
-----DEFICIT			

➡ **Adopté à l'unanimité**

BUDGET LOTISSEMENT

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	915 024,87 €	765 678,32 €	1 680 703,19 €
Titres de recettes émis	882 898,45 €	709 468,73 €	1 592 367,18 €
Réductions de titres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	882 898,45 €	709 468,73 €	1 592 367,18 €

DEPENSES			
Autorisations budgétaires	915 024,87 €	765 678,32 €	1 680 703,19 €
Mandats émis	872 891,56 €	689 741,50 €	1 562 633,06 €
Annulations de mandats	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes	872 891,56 €	689 741,50 €	1 562 633,06 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
-----EXCEDENT	10 006,89 €	19 727,23 €	29 734,12 €
-----DEFICIT			

⇒ Adopté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	30 898,00€	4 500,00 €	35 398,00 €
Titres de recettes émis	4 554,60 €	0,00€	4 554,60 €
Recettes nettes	4 554,60 €	0,00 €	4 554,60 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	30 898,00 €	4 500,00 €	35 398,00 €
Mandats émis	0,00 €	449,83 €	449,83 €
Dépenses nettes	0,00 €	449,83 €	449,83 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
-----EXCEDENT	4 554,60 €		4 104,77 €
-----DEFICIT		449,83 €	

⇒ Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DU RESULTATS 2021

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2021, soit :

RESULTAT D'EXPLOITATON AU 31/12/2021 : EXCEDENT	65 973,33 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	65 973,33 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	8 923,52 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2021, soit :

RESULTAT D'EXPLOITATON AU 31/12/2021: DEFICIT	35 417,42 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	35 417,42 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	87 133,31 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2021, soit :

RESULTAT D'EXPLOITATON AU 31/12/2021: EXCEDENT	3 550,17 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	3 550,17 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	30 902,08 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : VOTE BUDGETS 2022

BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le budget unique de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	299 066,00 €	53 909,00 €
RECETTES	299 066,00 €	53 909,00 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le budget unique de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	888 591,84 €	684 406,70 €
RECETTES	888 591,84 €	684 406,70 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le budget unique de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	8 758,00 €	143 757,00 €
RECETTES	8 758,00 €	143 757,00 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2022 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

CONSIDERANT les bases 2022 aux montants suivants :

	Bases effectives 2021	Bases prévisionnelles 2022 notifiés
Taxe sur le foncier bâti	167298	172100
Taxe sur le foncier non bâti	25438	26200

Compte rendu de ces informations, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition applicables en 2022. Le produit ainsi attendu des impôts locaux serait de 105 131 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de maintenir les taux des taxes pour l'exercice 2022 ainsi :

Taxes	Taux
Taxe foncier bâti	56,73%
Taxe foncier non bâti	72,36%

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions ci-dessous, pour l'année 2021, aux associations.

ASSOCIATIONS	MONTANTS
Amicale Lasséranais des donneurs de sang	200,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	100,00 €
Club des retraités retrouvailles d'Antan	200,00 €
Coopérative Scolaire St Jean / Lasséran	1 300,00 €
Foyer rural de Lasséran	1 500,00 €
Lou rigaou et ses amis	100,00 €
Secours populaire	50,00 €
Société de chasse Lasséran	450,00 €
Association d'aide aux victimes	50,00 €
Les chevrons Lasséranais	100,00 €
Forza Labejan/St Jean	50,00 €
Lous Arnégats	50,00 €
Les Restos du Coeur	50,00 €
Café associatif	1 400,00 €
TOTAL	5 600,00 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : MONTANT DE LA REDEVANCE FRANCE TELECOM 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, le montant perçu par la commune concernant la redevance TELECOM 2022 s'élèvera à 665,47 €.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : PASSAGE DE LA NOMENCLATURE M14 A LA NOMENCLATURE M57 - COMPTABILITE

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), du 7 août 2015, dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibérations de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicable aux métropoles ; Monsieur le Maire est proposé au Conseil municipal d'appliquer par anticipation la nomenclature M57, à compter de l'exercice 2023, pour le budget principal de la commune ainsi que le budget « lotissement » tenus en comptabilité M14.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : AMORTISSEMENT – FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DE TRAVAUX SUR LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de déterminer la durée d'amortissement des travaux de la station d'épuration et des subventions perçues, à savoir :

∞ Travaux station d'épuration : 142 725,26 €

∞ Sybventions : 30 902,08 €

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 30 ans la durée d'amortissement de ces travaux soit la valeur de 4 757,51 € pour les travaux et 1 030,07 € pour les subventions annuellement pendant 20 ans.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : SIGNATURE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU GERS – GESTION DES CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Centre de gestion du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Maire propose de reconduire l'adhésion à ce service auprès du Centre de Gestion du Gers.

Les tâches effectuées sont les suivantes :

-la gestion administrative des sinistres et des primes

-Le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire

-La participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°19/2021 – APPROBATION DU PROJET : RESTAURATION D'UN TABLEAU SITUE DANS L'EGLISE SAINT-JACQUES – ANNEE 2022

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de un tableau et d'un cadre qui se situent dans l'église Saint-Jacques à Lasséran. Un devis est présenté :

RESTAURATION DU TABLEAU DE LA CRUCIFIXION

- CAILHOL Sandrine, restauratrice de tableaux, située à Lagazelle 46700 CASSAGNES pour un montant de 4 555 € HT.

RESTAURATION DU CADRE DU TABLEAU DE LA CRUCIFIXION

✎ NICOLAS Sophie pour un montant de 2 490 € HT

MODIFIANT les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Soutien à la restauration du Patrimoine, du Conseil Régional au titre de la valorisation du patrimoine culturel et de la DRAC

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 34/2021 – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL : RESTAURATION D'UN TABLEAU ET D'UN CADRE SITUE DANS L'EGLISE SAINT-JACQUES – ANNEE 2022

Après présentation des travaux de restauration d'un tableau et du cadre qui se situent dans l'église Saint-Jacques à Lasséran dont le coût prévisionnel s'élève à 7 45 € € HT, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement pour cette opération :

Dépenses H.T.		Recettes	
Restauration tableau :	4 555,00 €	Conseil Départemental (20%) :	1 409,00 €
Restauration cadre :	2 490,00 €	Conseil Régional (20%) :	1 409,00 €
		D.R.A.C. (40%) :	2 818,00 €
		Autofinancement (20%) :	1 409,00 €
TOTAL :	7 045,00 €	TOTAL	7 045,00 €

DELIBERATION : MONTANT TAXE DE RACCORDEMENT A LA STATION D'EPURATION

Ce point sera discuté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- 1 – Une association d'aide à l'insertion cherche des travaux à faire sur les communes.
- 2 – Chemin rural d'Aylies : Proposition de rachat à instruire. Nous sommes en attente du courrier du demandeur.
- 3 – Suite à la vente « Au Cachan » : Demande d'un administré pour la réouverture d'un chemin rural.
- 4 – Courrier de l'avocat de Mme LARGADE pour refus d'ouverture du chemin privé sur voie communale. Un courrier a été transmis à cet avocat avec l'aide des avocats des maires ruraux.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal lève la séance à 22h 00.

Signatures :

Michel SORIANO	Jean-Claude ESCUBES	Serge JACQUART
BERGES Christine	SABATHE François	Joanne LACAZE
BENOIT Arthur	Caroline MONBOISSE	SALAÜN Tonia
Mathieu ROUMAT	Danièle SARLET Procuration à Mr SORIANO Michel	